

# L'Ouvrier Diamantaire

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an . . . . . 4 fr.  
Autres pays. — Un an . . . . . 5 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE

SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## POUR LA CAMPAGNE

Aux camarades de la campagne qui n'appartiennent encore pas à leur organisation diamantaire, nous faisons ici un pressant appel.

Pourquoi restez-vous isolés ?

Votre intérêt corporatif n'est-il pas le même que celui des travailleurs de la ville ? Ne proclamez-vous pas un travail identique ? Est-ce que les diamants que vous taillez ne sont pas vendus par les mêmes commerçants et achetés par les mêmes clients et au même prix que les diamants taillés par les diamantaires des centres importants ?

Pourquoi alors laisseriez-vous aux seuls ouvriers des grands centres le soin de défendre les salaires raisonnables qui doivent être payés à ceux qui donnent de la valeur à cette matière de luxe et de vanité, afin de compenser quelque peu les mauvaises périodes où ils sont astreints au chômage ou aux marchandises dures, désavantageuses seulement pour ceux qui les travaillent ?

Ne comprenez-vous pas que cet isolement vous livre à l'exploitation de l'occupant qui ne paie pas les tarifs en vigueur dans la corporation ou qui, dès les premières atteintes du chômage, se livre à un vil marchandage sur de votre dos et vous impose des rabais successifs ?

Ne comprenez-vous pas que ces rabais ont une fâcheuse répercussion dans toute l'industrie et même sur le marché commercial qu'ils déséquilibrent et perturbent encore davantage ?

Il n'est pas possible d'admettre que les ouvriers diamantaires de certains ateliers de Cruseilles, de Saint-Germain-de-Joux, de Mafafelon et de Châtillon-de-Michaille, par exemple, soient payés à un tarif inférieur à celui appliqué dans tous les centres de la ville comme de la campagne, où les ouvriers sont syndiqués.

Les patrons de ces derniers ont intérêt eux-mêmes à ce que la tarification soit uniforme. Ces messieurs sont syndiqués entre eux, aussi est-il utile de leur signaler que certains de leurs membres violent les tarifs là où ils sont tout puissants. Citons leur aujourd'hui M. Benoit, de Châtillon, qui, bien qu'appartenant à la Chambre patronale de Saint-Claude, veut faire travailler à 25% de rabais.

Ce rabais sera-t-il accepté par les ouvriers non syndiqués de cet employeur ?

Que les diamantaires des campagnes nous permettent de les mettre en garde contre leur propre situation ?

Certains d'entre eux, propriétaires d'un

petit train de culture, trouvent quelques ressources en dehors de leur travail propre de diamantaire. Pour ceux-là, le salaire industriel est un gain d'appoint — du moins à ce qu'ils croient ou cherchent à leur faire croire ceux qui les occupent dans le diamant. Un rabais peut être supporté et, ajoutent des patrons, c'est le seul moyen d'obtenir du travail quand le métier ne va pas.

Ainsi on fait appel à l'égoïsme pour amener les ouvriers des campagnes à travailler en-dessous des conditions générales, dans l'espoir d'obtenir du travail au détriment des ouvriers travaillant au tarif syndical.

Ce calcul n'est pas recommandable. Non seulement il est vil, mais il pêche par la base. Car si un jour les ouvriers syndiqués sont, par la misère, acculés à consentir des rabais, la campagne inorganisée n'aura aucune chance d'être favorisée — et c'est la situation générale de tous les ouvriers diamantaires qui sera rendue plus malheureuse encore.

Non, le salaire des diamantaires qui possèdent une petite propriété agricole n'est pas un véritable salaire d'appoint. Pour bénéficier du produit de leur propriété terrienne, ces ouvriers sont obligés de la travailler. Et le temps employé au travail de la terre et aux soins à donner au bétail oblige ceux-ci à travailler très irrégulièrement à l'atelier. De même le temps passé à l'atelier ne leur permet pas d'apporter autant de soins, de force, d'initiative et d'activité à l'exploitation de leur petit domaine agricole.

« Douze métiers, trente-six misères », dit un vieux dicton populaire.

Ce proverbe s'applique à ceux qui sont ouvrier et mi-paysan — toute proportion gardée — aussi bien qu'aux travailleurs occupés à différents métiers.

Donc le gain rapporté par chacune des productions différentes ne forme chacune qu'une des parties d'un *salaire unique* — celui afférent au travail de toute une année.

Et c'est pour cela que le diamantaire inorganisé de la campagne doit gagner les mêmes prix de façon que ceux payés aux ouvriers syndiqués, et opposer la même force de résistance aux tentatives de baisse des employeurs.

Les diamantaires de nombreuses campagnes l'ont compris depuis longtemps et se sont organisés en conséquence. Les ouvriers de Corveissiat viennent de suivre leur exemple. Nous demandons aux éléments conscients des campagnes inorganisées de faire de même.

Camarades des campagnes, réunissez-vous et syndiquez-vous. Votre intérêt est celui de tous vos autres camarades. Rejoignez-les dans l'organisation de défense professionnelle.

Arthur DANREZ.

P. S. — Pour tous renseignements, prière d'écrire au Secrétariat de l'Union Franco-Suisse Diamantaire, Maison du Peuple, Saint-Claude (Jura).

## VOYONS CLAIR !

L'industrie est comme la saison ; le brouillard qui voile la lumière du soleil à nos yeux, s'épaissit aussi sur nous chaque jour davantage. Et nous nous demandons comment se passera l'hiver plus assombri encore par les milliers de chômeurs de tous les métiers. Ah ! les cinq dernières années de civilisation donnent leurs fruits amers !

Cette situation fait penser qu'il ne sera pas suffisant d'allumer nos lanternes pour y voir un peu et de se tenir en deçà du garde-fou. Il est toujours des gens qui sont à l'affût, dans les ténèbres, pour tenter un mauvais coup. Essayons de voir un peu plus loin pour éviter les embûches.

Bien des ouvriers comprendront que nous aurons à nous garantir contre ceux qui, dans la vie, vivent de la richesse produite par nos mains et spéculent à qui mieux mieux sur notre misère. Plus nous serons malheureux, plus ils essaieront de tirer profit de notre malheur ! A part quelques esprits dotés de philanthropie — et ils sont à compter dans notre industrie comme ailleurs — nous savons combien d'ennemis nous guettent.

Mais, hélas ! là ne sont pas nos seuls maux ! Il faut le dire de suite : des ouvriers, qui jurent de leur conscience nette de noirs desseins, s'apprêtent aussi à léser notre patrimoine commun !

Je vous semblerai peut-être d'un pessimisme outrancier. Mais alors, camarades, qui voulez travailler librement chez vous en installant une ou deux meules à votre logis avec la force électrique, dites-moi si vous avez songé au danger que cette façon de travailler à domicile, sans aucun contrôle, fait courir à notre industrie et à nos intérêts corporatifs collectifs ? Est-ce que cette décentralisation incontrôlable se généralisant ne viendra pas, dans l'avenir, battre en brêche nos efforts passés, les vôtres aussi, et notre pensée constante de gagner un salaire proportionné au coût de la vie et de nous présenter du chômage ? Oui, camarades, dites-moi si cette multiplication des petits ateliers n'est pas nuisible ?

Je pose la question et serai heureux que tous ceux qui s'y intéressent répondent et disent dans le Bulletin ce qu'il y a à faire.

pour éviter à Paris et en France la maladie du cancer clandestin que la Belgique a connu autrefois en dépit des efforts du Syndicat d'Anvers — cancer qui a laissé aussi des traces en France et qui ronge encore notre corps syndical.

Efforçons-nous donc d'éviter le renouvellement d'un tel fléau. Ou alors je donne rendez-vous à tous les ouvriers pour contempler, dans quelques années, le résultat de l'indolence des uns et des combinaisons particulières de certains ouvriers qui croient s'émanciper.

Gaston TILLOU.

## Les Cotisations à l'A. U. D.

La cotisation payée par les organisations syndicales à l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires était de 2 francs par an et par membre, payable le premier de chaque trimestre, à raison de 0 fr. 50 par membre.

Cette cotisation ayant été jugée insuffisante, voire même dérisoire pour alimenter le budget nécessaire à l'action de notre organisation internationale, le Congrès de Londres chargea le Bureau de l'A. U. D. d'en modifier le taux et d'équilibrer ce dernier sur la valeur du florin. En conséquence, toutes les organisations sont avisées de la décision suivante :

« La cotisation à l'A. U. D. est portée à 1 florin par année payable par trimestre, à raison de 25 cents hollandais par membre *au cours du change*.

Le premier de chaque trimestre, ce cours sera porté à la connaissance de toutes les organisations.

« Cette décision porte effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1920. En conséquence, les cotisations de l'année courante seront payées sur les bases qui suivent :

« 1<sup>er</sup> trimestre : 1 fr. 0325 (France);  
— 0 fr. 5275 (Suisse).  
2<sup>nd</sup> trimestre : 1 fr. 365 (France);  
— 0 fr. 52575 (Suisse).  
3<sup>rd</sup> trimestre : 1 fr. 0725 (France);  
— 0 fr. 48775 (Suisse).  
4<sup>th</sup> trimestre : 1 fr. 1625 (France);  
— 0 fr. 485 (Suisse).

à multiplier par l'ensemble des adhérents au 1<sup>er</sup> de chaque trimestre. »

Les trésoriers sont donc invités à faire diligence pour se mettre à jour des cotisations de toute l'année 1920.

Pour la France et la Suisse, le montant des cotisations est à envoyer au propagandiste français.

Le Permanent,  
Arthur DANREZ.

## Langue Internationale

Le Président de notre « Alliance Universelle » émet le vœu que notre prochain Congrès International puisse réunir des délégués de tous les centres diamantaires ayant une connaissance assez sérieuse de l'espéranto, pour que les débats se déroulent dans une seule langue et soient abrégés de toutes les traductions longues et fatigantes de nos habituelles assises internationales.

Le Secrétaire de l'A. U. D. me prie de publier ce vœu dans le Bulletin et de con-

sulter les organisations françaises et suisses sur ses possibilités de réalisation.

Certes, tous nous comprenons les raisons militantes en faveur de l'emploi d'une seule et même langue. Certes, tous nous aimeraisons voir une langue internationale largement diffusée et permettant une amélioration des rapports internationaux, une pénétration plus intense des sentiments communs à tous les travailleurs, une compréhension plus nette des intérêts généraux de la classe ouvrière. Mais il reste à savoir si le vœu de notre Président peut facilement s'appliquer, car ce vœu implique la connaissance de l'espéranto aux militants des organisations diamantaires susceptibles de représenter ces dernières au Congrès International.

Il faut donc commencer par apprendre cette langue.

Il paraît que l'espéranto est si facile à étudier qu'il suffit de trois mois pour l'employer utilement. Il est, dit-on, si simple qu'il est à la portée de tous. Sa prononciation est d'ailleurs identique pour tous les espérantistes à quelque pays qu'ils appartiennent.

Cela est très bien. Mais il reste à trouver les moyens de l'étudier. Avant la guerre, de nombreux cours avaient été organisés en France, même dans des campagnes. Sont-ils réorganisés ?

Naturellement le diamantaire qui habite Paris, Genève et sans doute Bienne peut, s'il a la volonté, apprendre l'espéranto. Des cours doivent certainement exister dans ces centres. Mais ailleurs ?

Enfin, nous posons la question. Les secrétaires d'organisation et tous ceux qui le désireront voudront bien nous adresser leur opinion sur le vœu exprimé par le Président de l'Alliance et nous dire si des cours d'espéranto sont organisés dans leur centre particulier.

A. D.

## Méfions-nous des canards

La Tribune de Genève du 5 novembre publie l'entrefilet suivant :

« Dans l'Industrie des diamants. — On demande d'Amsterdam qu'une vive polémique est engagée entre les diamantaires belges et hollandais, ceux-ci reprochant à ceux-là d'avoir démoralisé le marché des diamants non seulement par les effets du change, mais aussi et surtout par une application déloyale de la durée de travail. »

Il en est de cette nouvelle comme de beaucoup d'autres colportées par la presse bourgeoisie. Elle est erronée. Il n'y a pas de polémique entre Anvers et Amsterdam. Le reproche d'application déloyale de la durée de travail est du seul domaine de l'imagination du correspondant de la Tribune qui ne lit pas ou qui lit mal les journaux corporatifs des diamantaires belges et hollandais.

A. D.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères sont d'une instabilité et leur marché est d'une lourdeur très

facilement explicable par la mauvaise situation de l'industrie diamantaire, du commerce des pierres et des restrictions sur les dividendes envisagées par les Compagnies minières.

De 865 au 19 octobre, la De Beers est descendue à 833 au 23 novembre, après avoir coté 938 au 26 octobre et 925 au 1<sup>er</sup> novembre.

La Jagersfontein est passée de 194 au 19 octobre à 180 au 23 novembre, après être montée à 206 et s'être maintenue autour de 200 au début de novembre.

\*\*

Il n'est plus guère question de la nouvelle lancée le mois dernier sur la fabrication synthétique du diamant. Une nouvelle de Berlin du 11 novembre annonçait que le contrat signé par le docteur Georges Seneftner et la Nobel Dynamite Cy pour la fabrication artificielle du diamant était annulé. Donc, encore un ballon de dégonflé. Répétons cependant que la nouvelle n'avait pas trouvé beaucoup de crédit sur le marché des diamants.

\*\*

La Premier Diamond a déclaré dernièrement sur ses actions déferé un dividende de 12 shillings au lieu de 15 précédemment et sur ses actions ordinaires, un dividende de 125% — soit 6 shillings 3 pences par action — pour le semestre terminé le 31 octobre.

Ce dividende dénote encore de bien beaux bénéfices.

Par contre, la De Beers semble décidée à suivre une politique d'extrême prudence dans la déclaration de dividende escomptée pour le 15 décembre. Ses trois dernières répartitions semestrielles furent de 30 shillings chacune (une paille !), mais on commence à rappeler que pendant la guerre on distribua trois fois moins. Ce qui inquiète les administrateurs de la grande Compagnie diamantifère c'est le pessimisme qui pèse sur les demandes futures des acheteurs de pierres précieuses.

\*\*

Le marché des diamants est de plus en plus calme. Fin octobre des acheteurs américains étaient à Londres, mais leurs achats ne furent pas importants. Le lendemain des élections présidentielles aux Etats-Unis n'a pas apporté grand changement au calme des transactions avec ce pays qui n'a pas un commerce très actif en ce moment et qui compte aussi des industries en chômage. Il n'y a pas non plus grand espoir pour de nombreux achats dans un avenir prochain. Des transactions heureuses se produisent cependant avec l'Extrême-Orient qui a acheté de beaux lots de brillants. Il est possible aussi que les Indes passent des commandes en prévision des fêtes qui y seront données lors de la visite du prince de Galles.

\*\*

Le prix des bruts ne baisse pas et toutes les vues annoncées par le Syndicat de Londres sont achetées immédiatement.

Nous devons cependant ajouter que, d'après certaines nouvelles, la Premier Diamond aurait réduit sa production d'environ un tiers à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Deux équipes de mineurs au lieu de trois continueraient à travailler avec, en outre, une réduction d'heures de travail.

Arthur DANREZ.

## LES EXPORTATIONS DE DIAMANTS DU CAP

On lit dans l'*Information* :

“ En août, les exportations de diamants du Cap, de l'Etat libre d'Orange et du Transvaal occidental, mais non compris la *Premier Mine* et les producteurs du Sud-Ouest, s'élèverent à 46.050 carats, valant 332.150 livres, contre 137.260 carats valant 1.012.100 livres en juillet. La production des diamants alluvionnaires dans la province du Cap fut de 7.870 carats valant 79.290 livres, contre 77.350 livres en juillet. La *Jagersfontein* a enregistré 18.500 carats, estimés valoir 148.600 livres. »

La livre était cotée 57 fr. 36 au 23 novembre dernier.

## Sur la Richesse des Mines

D'après les déclarations du directeur de la *De Beers*, il ressort que cette mine est encore assurée d'une durée de 20 ans environ, en comptant la terre à extraire au dessous du sixième niveau.

Dans la mine de *Kimberley*, dont la durée probable est difficile à apprécier, l'extraction est suspendue.

L'activité d'exploitation est portée en ce moment sur les mines *Bultfontein*, *Dutoetspan* et *Wesselton* où les travaux ne dépassent pas 1.000 pieds, tandis que le fond de la *Kimberley* atteint 3.500 pieds.

## Extrait du Rapport Financier du Diamond Workers' Protective Union of America

Nous savons que nos camarades diamantaires américains paient, par semaine, une cotisation de 1 dollar à la caisse syndicale et 1 dollar à la caisse de chômage de leur organisation, c'est-à-dire, au cours du 22 novembre, une somme de 33 fr. 25. Il est donc intéressant de donner ici un extrait de la situation financière de leurs deux caisses, ainsi que la récapitulation de leur avoir au 18 septembre 1920.

### Rapport Financier du 1<sup>er</sup> Avril au 18 Septembre 1920

#### Caisse Syndicale

##### RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> avril 1920	dollars	83.758 58
Recettes du semestre ...	—	10.702 10

Total ...	—	94.460 68
-----------	---	-----------

##### DÉPENSES

Dépenses du semestre ...	dollars	8.876 12
Solde en caisse ...	—	85.584 56

Total ...	—	94.460 68
-----------	---	-----------

#### Fonds de chômage

##### RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> avril 1920	dollars	27.312 42
Recettes du semestre ...	—	2.263 75

Total ...	—	29.576 17
-----------	---	-----------

DÉPENSES		
Dépenses du semestre ...	dollars	18.193 75
Solde en caisse ...	—	11.382 42
Total ...	—	29.576 17
Récapitulation		
Caisse syndicale ...	dollars	85.584 56
Fonds de chômage ...	—	11.382 42
Total ...	—	96.966 98
ou		
Caisse syndicale ...	francs	1.423.271 23
Fonds de chômage ...	—	189.399 64
Total ...	—	1.612.670 87

Soit comme avoir total au 18 septembre 1920 : 96.966 dollars 98 ou 1.612.670 fr. 87 (1 million 612 mille 670 francs 87).

Pour un syndicat de 600 membres, c'est une assez belle situation financière due à l'effort cotisant de chaque adhérent et qui lui permet de faire face à tous ses frais de propagande et de permanence sans aucune aide de l'organisation internationale.

## Les charges de l'A. U. D.

Parmi les charges actuelles de l'organisation internationale, il est bon de rappeler que les *principales* consistent en ceci :

Frais de permanence du propagandiste français auxquels viennent s'ajouter, par décision du Congrès de Londres, les frais de permanence du propagandiste anglais.

Frais de délégation de un délégué par syndicat au Congrès International de l'A. U. D.

*Paiement du Bulletin de l'Ouvrier Diamantaire* distribué gratuitement à tous les ouvriers diamantaires français et suisses. A titre d'information, il est bon de dire à tous les camarades que la seule publication de ce Bulletin revient à 600 francs par mois à leur Alliance Universelle.

## CONTRE LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Malgré l'opposition unanime des organisations ouvrières, le Ministère du Travail, influencé par les organisations patronales, a élaboré un projet de décret prévoyant, en dérogation de la loi de 8 heures, 60 heures supplémentaires pour effectuer les travaux urgents dans l'industrie des pierres précieuses.

Consultée à nouveau sur ce projet de décret, la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude a répondu par la lettre suivante :

“ 20 novembre 1920,

“ Le Président de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Saint-Claude et de la Région à M. le Ministre du Travail, Direction du Travail, (2<sup>e</sup> Bureau) Paris.

“ Monsieur le Ministre,

“ Après étude de votre projet de décret relatif à l'application de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures aux industries de la Bijouterie et de la taille des pierres précieuses etc... et conformément aux suggestions de votre lettre du 30 octobre dernier, nous avons l'honneur de vous présenter les observations suivantes :

“ 1<sup>o</sup> L'industrie diamantaire est celle de la taille du diamant.

“ 2<sup>o</sup> Dans le renvoi b/ du paragraphe 3 de l'article 2 du projet de décret, il est question de prévoir dans le règlement d'Administration publique pour l'industrie de la taille des pierres précieuses, une dérogation de 60 heures supplémentaires (maximum annuel) à répartir sur 60 jours au plus. Or, sur cette question de dérogation à l'application de la journée de 8 heures ou à la semaine de 48 heures, notre Chambre Syndicale se permet de confirmer l'opinion donnée dans la lettre que nous vous écrivions à la date du 15 juin 1919, à savoir que nous sommes contre l'introduction, dans le décret, de toute autorisation à faire des heures supplémentaires.

“ Aucun argument ne peut être apporté dans notre industrie particulière légitimant une autorisation à déroger à un moment quelconque de l'année à l'application de la loi de 8 heures. Au contraire, toutes possibilités, pour certains industriels, de se réclamer de la loi pour faire travailler plus de 48 heures par semaine ne peuvent être que causes de perturbation commerciale et industrielle. Et en voici les raisons :

“ a) Le nombre des ouvriers diamantaires (30.000) est de beaucoup trop élevé.

“ b) Le bruit, trusté par un Syndicat anglais, est raréfié volontairement par le dit Syndicat de Londres. La quantité de diamants bruts vendue par le « Diamond Syndicate » est insuffisante pour occuper normalement et régulièrement l'ensemble des ouvriers diamantaires du monde entier. Cette politique de raréfaction s'explique dans la volonté bien arrêtée des Compagnies diamantifères de maintenir le prix des diamants à un taux très élevé et d'éviter un épuisement trop rapide des mines dont le rendement commence à diminuer.

“ c) En période normale des transactions commerciales en diamants taillés, la consommation est insuffisante pour épuiser ce que pourraient produire 30.000 ouvriers occupés à la taille durant 48 heures par semaine.

“ d) En 1905, époque où le nombre des ouvriers était seulement de 15.000, les membres de notre corporation subissaient périodiquement de longues périodes de chômage. Plus particulièrement que d'autres industries de luxe, l'industrie diamantaire était perturbée par toutes les élections présidentielles des Etats-Unis et par le moindre événement politique et économique mondial. Il y avait, en permanence, dans notre industrie mondiale, 1.500 à 2.000 chômeurs. Puis, tous les quatre ans, tous les ouvriers étaient astreints à au moins 4 mois de chômage. En 1907 et en 1908, un arrêt quasi général de 8 à 12 mois fut supporté par les diamantaires. C'est alors que furent découvertes les mines allemandes du Sud-Ouest Africain.

“ Cette découverte favorisa l'industrie qui prit une grande extension à la suite du développement du commerce dans l'univers entier par les juifs polonais venus en Belgique. Malheureusement le développement industriel dépassa le développement commercial. De 1909 à 1913 le nombre des tailleurs de diamants passa de 15.000 à 30.000 ; le chômage partiel subi autrefois augmenta dans de séries proportions de 1912 à 1914, et ceci malgré l'introduction de la semaine de 48 heures, dès 1911, dans les centres les plus importants de l'industrie. La guerre arrêta tout. La reprise commença en 1915 pour s'intensifier d'une façon inusitée au cours des

années 1918 et 1919. Cette période est la plus prospère qu'aït jamais connu le commerce et l'industrie diamantaires.

« Durant deux ans, près de 30.000 ouvriers furent occupés. Toutes les tailleries françaises travaillèrent à pléthore. Situation *anormale* explicable seulement par les achats considérables de diamants taillés effectués par les capitalistes transformant, à un moment donné, une partie de leurs richesses en pierres précieuses. Aujourd'hui cette opération est terminée. D'autre part la situation mondiale a mis un frein à certaines dépenses luxueuses d'après guerre. D'anormal le marché des diamants est redevenu normal, c'est-à-dire ne trouvant de débouchés que dans la consommation régulière, de ce produit de luxe. Et le chômage partiel a recommencé, jetant des milliers d'ouvriers hors des tailleries. Cette situation commencée en décembre 1919, a empiré chaque mois. Aujourd'hui une crise effrayante sévit dans le commerce des diamants. Il n'y a aucun espoir de voir la situation s'améliorer de longtemps. Partout on chôme. Et situation pire encore et quasi désespérante, c'est que l'on sait que même après la reprise normale des affaires, le commerce sera dans l'impossibilité de fournir à l'industrie les demandes nécessaires pour occuper l'ensemble des professionnels de la taille des diamants.

« Aussi le Congrès international des ouvriers diamantaires, tenu fin août à Londres, s'est-il vu dans l'obligation de décider de supprimer l'apprentissage de notre métier pour une date indéterminée. De plus l'*application de la semaine de travail de 44 heures*, déjà appliquée en Belgique et en Hollande, sera généralisée dans tous les centres diamantaires du monde dès la reprise des affaires.

« Le Comité International de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires a même reçu mandat du Congrès de réclamer l'application d'un temps de travail plus bas encore si nécessité s'en fait sentir et de façon à pouvoir réduire le plus possible le nombre des chômeurs permanents dans la corporation.

« Placés devant une telle éventualité, vous comprendrez très bien, M. le Ministre, que nous soyons tous contre l'introduction, dans le règlement d'Administration du décret que vous êtes appelé à prendre, de toute dérogation qui pourrait permettre à un industriel diamantaire de pousser certains de ses ouvriers à faire des heures supplémentaires dans son seul intérêt particulier, et ce au détriment des intérêts collectifs de l'ensemble des membres de la corporation.

« Nous savons aussi que les travailleurs des autres industries de la Bijouterie ne sont pas favorables aux heures supplémentaires demandées. En tout cas, nous avons tenu à vous exposer en détail les raisons qui, dans l'industrie diamantaire, militent en faveur de l'application d'une courte journée de travail. Ces raisons sont majeures. Aussi avons nous le ferme espoir que vous en tiendrez compte et nous donnerez entière satisfaction.

« Nous le répétons, dans l'industrie des pierres précieuses il est impossible de légitimer une dérogation à la loi de 8 heures tenant à augmenter le temps de travail pas plus dans l'intérêt commercial que dans celui du développement de notre industrie en France.

« Recevez, M. le Ministre du Travail, nos salutations distinguées.

« Pour la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires :  
« Le Président, J. LAVENNA. »

## NÉCROLOGIE

A l'avenir, nous publierons dans le Bulletin la liste de tous les noms des camarades diamantaires décédés qui nous seront signalés. Nous aurons donc ainsi un état mortuaire de tous nos disparus.

En conséquence, les familles sont priées de bien vouloir nous prévenir et nous adresser les nom, prénoms et âge de chacun de ceux que notre corporation aura la douleur de perdre.

\*\*

### SAINT-CLAUDE

COURTINE Eglantine, de la Coopérative *Les Moulins*, décédée le 9 juin 1920 ;

COUPAS Annette, de la Coopérative *Le Diamant*, décédée en juillet 1920 ;

LAVENNE Amand ;

MAILLEY Marie-Louise, décédée le 31 août 1920 ;

DAVID Joséphine, de la Coopérative *Le Diamant*, décédée le 17 septembre 1920 ;

MERMET François-Jules, dit « Magistrat », décédé le 13 novembre 1920, à l'âge de 64 ans. Il fut un des pionniers de l'organisation de St-Claude, dont il assuma la présidence pendant plusieurs années.

### CHASSAL

#### SAINTOYANT Reine.

### BOURG

PERRONNET Anna, décédée le 12 novembre 1920. Jeune et bonne militante, à la mémoire de laquelle, en assistant nombreux aux obsèques, les camarades de la section ont tenu à témoigner la plus grande marque de sympathie.

\*\*

Aux parents et aux amis de tous, l'organisation adresse ses sincères condoléances et l'expression de ses regrets.

## Dans les Centres

### FRANCE

**SAINT-CLAUDE.** — Aucune amélioration industrielle à signaler. Plusieurs maisons restent fermées. D'autres, comme chez Emile Dalloz par exemple, travaillent de 32 à 35 heures par semaine. A la Coopérative *Le Diamant* la taxe a été très réduite courant novembre. Les faiseurs de gros ont presque chômé tout le mois. Des nouvelles annoncent une meilleure situation pour décembre dans cette grande association.

A la Coopérative *Adamas* et dans les maisons Waille et Juhan-Saintoyant, les ouvriers continuent à être occupés 48 heures. On dit que chez Waille il n'y aura plus que des chatons à dater de janvier. En fait, dans le Jura, il faut compter 400 ouvriers chômant complètement ou employés dans d'autres industries, 600 travaillant de 16 à 35 heures par semaines et à peine 400 travaillant encore normalement. D'autre part, les salaires de ceux qui sont occupés ont baissés du fait de la mauvaise qualité des bruts.

Au sujet d'une proposition de rabais de 25 % formulée à des ouvriers syndiqués occupés à Bourg, le Conseil Syndical a décidé d'envoyer à la Chambre Syndicale Patronale, la lettre suivante :

« 26 novembre 1920,

« Monsieur le Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de Saint-Claude.

« Nous sommes avisés par notre section syndicale de Bourg, d'une déclaration de bais sur la tarification de la taille faite par les polisseurs travaillant dans l'atelier *Marie* 25, rue du Gouvernement, par M. Benoit, Chatillon-de-Michaille, qui fournit le travail.

« M. Benoit déclare ne pouvoir occuper ces ouvriers dans l'avenir qu'au 25 % de bais, c'est-à-dire au tarif majoré de 65 % lieu de 90 %.

« Les dits ouvriers étaient occupés 32 heures par semaine. Or, M. Benoit ajoute même aux nouvelles conditions, il ne peut assurer du travail ni en plus grande quantité ni en meilleure qualité.

« La proposition de M. Benoit est une lâcher des conditions de tarification convenues entre la Chambre Syndicale Patronale et la Chambre Syndicale Ouvrière. Aussi vendons-nous protester énergiquement auprès de vous en demandant de bien vouloir intervenir auprès de ce membre de votre Chambre Syndicale pour le rappeler au respect du syndical. Tolérer un manquement aux engagements communs serait encourager l'anarchie dans le paiement des prix de façon, seulement au détriment des ouvriers mais au détriment des intérêts généraux de la corporation.

« Vous reconnaîtrez aisément avec nous que toute diminution de la tarification en moment rendrait la vie impossible aux ouvriers dont du fait du chômage, des frais de vêtements et de la mauvaise qualité des bruts, les salaires ont subi déjà une très sérieuse baisse.

« Nous comptons sur vous pour faire rappeler à M. Benoit sur sa proposition de rabais pour éviter un conflit et l'augmentation des coûts produites par la situation difficile dans laquelle se trouvent de plus en plus nombreux les ouvriers diamantaires.

« Nous continuons à croire que les maisons qui se trouvent gênées par la marche des affaires feraient mieux d'arrêter le travail d'inciter au rabais en laissant croire qu'il baisse peut améliorer la situation.

« Comptant sur une réponse favorable à notre point de vue, recevez, Monsieur le Président, l'assurance de toute notre considération.

« Pour le Président :  
« Le Secrétaire, Ch. PROST.

Une lettre dans le même sens a aussi été envoyée à M. Benoit-Barnet.

D'autre part le Comité Administratif de l'Union Franco-Suisse et le Conseil Syndical de la région de St-Claude ont décidé de tolérer aucune infraction aux tarifs de taille et de débrutage. Un cas particulier, pouvant entraîner une répercussion générale, devient le cas de tous les centres diamantaires français.

**BOURG.** — A part l'échec de la tentative de rabais indiquée plus haut dans l'atelier *Martin*, rien de bien particulier à signaler à la place. Le travail est toujours assez abondant à la maison *Terrier*. La force motrice faisant défaut, les ouvriers n'y travaillent pendant que 4 jours par semaine.

**CORVEISSIAT.** — Ainsi que le sait prévoir le Bulletin d'octobre, une section syndicale a été créée dans ce petit centre essentiellement rural. A la suite d'une première réunion tenue le 14 novembre et

principe du syndicat avait été admis, une deuxième assemblée, tenue le 21 novembre, décida l'adhésion à la Chambre Syndicale de la région de Saint-Claude.

Livrets statutaires et cartes syndicales ont été remis à la nouvelle section qui compte 22 membres sur 30 ouvriers et ouvrières.

Le camarade Charles Prin est désigné comme secrétaire.

Ont adhéré les camarades suivants : Rollet François, Prin Charles, Guerrier Alphonse, Guerrier Marcel, Secrétaire Louise, Curvat Marius, Curvat Hortense, Rollet Marie, Prost Emmérence, Guerrier Léontine, Falquet Alice, Guerrier Julie, Falquet Rosalie, Villars Marie, Curvat Marie, Carrier Francine, Juillard Auguste, Curvat Georges, Curvat Julie, Carrier Berthe, Cogniet Marie, Baily Louis.

Nous ne saurions trop féliciter les camarades de Corveissiat d'être enfin venu à la conception de cette vérité élémentaire que l'union fait la force et que le groupement syndical est le seul moyen, pour les travailleurs, d'améliorer et de défendre au besoin leur situation de producteur.

Quelques non syndiqués subsistent encore. Nous en publierons la liste ultérieurement. Mais nous avons la conviction que la réflexion les fera tôt rallier leurs camarades d'atelier au sein de la section. En attendant, nous les invitons à lire l'article écrit pour les ouvriers de la campagne et publié par ailleurs.

**NICE.** — L'atelier Grösser est rouvert. Huit camarades belges y travaillent et dans des conditions de salaire de beaucoup supérieures à celles des autres centres français. Tous appartiennent à l'organisation de St-Claude.

Le petit atelier Grenard existe toujours, mais ne saurait prendre d'extension.

**GEX.** — Les camarades de Gex n'ont pas supporté sans amertume l'augmentation du prix de la place et du boort. Certains affirment qu'il eut fallu résister. Les raisons de la soumission ont été suffisamment expliquées dans le précédent Bulletin pour n'être pas obligé d'y revenir. Il est des résistances ou plutôt des luttes impossibles à certains moments. N'oublions pas que parfois, quand une maison brûle, il faut faire la part du feu pour éviter un plus grand désastre. Il suffit de se placer dans la situation présente du métier et de l'organisation pour se faire un raisonnement sain des nécessités parfois douloureuses de la défense professionnelle.

Le découragement n'est donc pas de mise en ce moment. Il ne pourrait, au contraire, que nous rendre plus faibles et nous préparer une situation plus difficile et plus désavantageuse.

A ceux qui croient que la faible cotisation payée à l'organisation devrait permettre de verser des secours de chômage, nous disons : Faites un peu le calcul de vos versements et voyez durant combien de temps leur produit pourrait fournir un secours utile aux centaines de chômeurs qui se renouvellent sans cesse dans notre Union Franco-Suisse. Non, la caisse est pour la défense des salaires. Si nous voulions toucher des secours de chômage, il fallait, pendant la bonne période, verser des cotisations beaucoup plus fortes et depuis plus longtemps.

On travaille toujours chez Groslézat et Bourgeois. L'atelier Saint-Oyant a rouvert avec 4 ouvriers. Il y a aussi 4 ouvriers à la Coopérative travaillant du diamant, les autres sont occupés à la taille du lapidaire. Chez Recourt, il y a un ouvrier. Gex subit donc aussi les conséquences de la crise.

**DIVONNE.** — 4 ouvriers chez Lavenue, 3 ouvriers chez Monneret, telle est la situation de ce centre.

**MATAFELON.** — Chez Sigod, une dizaine d'ouvriers ayant travaillé 4 jours par semaine en août, 5 jours par semaine en septembre et normalement en octobre.

La place y a été mise à 2 francs et le boort à 50 francs en même temps qu'ailleurs. Les ouvriers n'y sont encore pas syndiqués, aussi travaillent-ils à 5 % de rabais.

Mais là comme ailleurs les ouvriers commencent à parler d'organisation. L'idée est en marche.

**MONTRÉAL.** — Ce centre, dont il n'est pas parlé souvent, mais qui existe depuis longtemps, ne viendra-t-il pas non plus à l'organisation ?

L'atelier Laporte est le plus important.

Là aussi il se trouvera bien des ouvriers pour comprendre l'anachronisme de leur isolement.

**HAUTEVILLE.** — Un très ancien petit atelier. David, le propriétaire, a des idées très larges. Pourquoi les quelques ouvriers diamantaires de cette commune ne sont-ils pas syndiqués ? Il est intéressant de poser la question.

**THOIRY-SAINT-GENIS.** — Le travail qui avait repris au début d'octobre à la coopérative est de nouveau arrêté depuis le 18 novembre. Masson et Durand viennent de recommencer. Genolin continue à occuper ses deux fils et 4 ouvriers et ouvrières.

Les diamantaires de Thoiry se sont transformés en bûcherons ; d'autres sont occupés à l'installation de poteaux électriques, car la commune, écrit le secrétaire, va devenir une ville lumière.

**TANINGES.** — L'atelier Grolézat est fermé depuis 15 jours. A la Coopérative, le travail est moins actif en ce moment ; un arrêt sous peu est possible.

Le camarade Revuz, un des bons militants du Syndicat, a quitté définitivement le métier. Nous tenons à le remercier ici pour son dévouement à l'organisation.

**FELLETIN.** — Le travail a repris quelque activité. Tous les ateliers ont rouvert en octobre avec un personnel réduit. Un certain nombre d'ouvriers a quitté le métier.

**NEMOURS.** — Aucun renseignement n'a été envoyé de ce centre en novembre. Au moment du passage du permanent, le 2 du mois, la Coopérative qui était arrêtée depuis quelque temps venait de recevoir un peu de travail. On travaillait cinq jours chez Driat, mais le travail laissait à désirer.

**PARIS.** — Situation assez mauvaise. Au 17 novembre les nouvelles annonçaient le licenciement de 15 ouvriers chez Ecknayan, de 3 ouvriers chez Mundt. Quelques ouvriers de la maison Roux étaient arrêtés. Chez Voët les huit jours venaient d'être donnés à tout le personnel et il était question du débauchage à l'ancienne Association Behr, ce qui portait le nombre des chômeurs à 70 sur la place.

#### SUISSE

**GENÈVE.** — Situation identique à celle d'octobre.

#### BELGIQUE

**ANVERS.** — La situation n'est pas meilleure. Les chômeurs diamantaires qui ne

figurent plus dans la statistique sont ceux embauchés dans d'autres corporations. Le nombre des diamantaires est tombé à 10.000 pour toute la Belgique.

#### HOLLANDE

**AMSTERDAM.** — La loi des 45 heures par semaine est appliquée en Hollande à toutes les corporations depuis le 1<sup>er</sup> octobre. A cette occasion, le syndicat d'Amsterdam n'a pu obtenir l'augmentation compensatrice des 2 heures de travail à effectuer en moins. Et le nombre des chômeurs augmentant sans cesse dans la branche du brillant, une entente est intervenue pour ne faire travailler que 4 jours par semaine. Malgré cela le chômage monte encore. La situation serait tout à fait désespérée si la branche des roses n'avait pas repris une activité insolite occupant 2.000 ouvriers pour la production nécessaire à l'industrie de la bijouterie à bon marché réorganisée à Pforzheim (Allemagne).

#### AMÉRIQUE

**NEW-YORK.** — Les diamantaires américains sont en plein chômage. La presque totalité des tailleries sont fermées depuis octobre. Au moment de l'envoi des nouvelles, une des firmes les moins sujettes au chômage était en train de finir.

En Amérique aussi un certain nombre de jeunes diamantaires a quitté le métier.

#### ANGLETERRE

On chôme à Londres, mais les tailleries Oppenheim de Brighton et d'ailleurs continuent à travailler.

## LE BOORT

Le cours du boort, fixé par le Syndicat de Londres et vendu à Amsterdam chez le représentant de Londres (firme H. A. Keyser, Sarphatistraat, 21) et (au bureau de boort de l'organisation, 9, Fransche Laan), est à florins 12.50 le carat.

C'est à ce prix que les organisations et les patrons peuvent s'en procurer. C'est à ce même prix qu'est vendue la poudre de diamant complètement pure récupérée de la poudre noire qui s'échappe des meules.

Ci-dessous les cours d'Amsterdam :

	Florins	Frances
Boort .....	12.50	62.75
Débris de cliveurs .....	10	50.20
Eclats .....	5	25.10
Poudre pure de brillants .....	5	25.10

Les prix en francs correspondent au cours du change du 24 novembre, alors que le florin valait 5 fr. 02.

#### Statistique des Chômeurs

##### AMSTERDAM

Du 10 au 16 octobre 1920, chômeurs	4.313
Du 17 au 23 .....	4.158
Du 24 au 30 .....	4.304
Du 31 octobre au 6 novembre .....	4.310
Du 7 au 13 novembre .....	4.564
Du 14 au 20 .....	4.753

##### ANVERS

Du 4 au 9 octobre 1920, chômeurs	1.665
Du 10 au 17 .....	1.433
Du 18 au 24 .....	1.354
Du 25 au 31 .....	1.386
Du 1 <sup>er</sup> au 7 novembre 1920 .....	1.592
Du 8 au 14 .....	1.888

# Compte-rendu du 5<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

Le premier jour dans le bâtiment de la "Iron and Steel Smelters' Union"  
Les jours suivants à la "Memorial Hall"

Par mesure d'économie financière, le compte-rendu officiel ne devant pas être édité en brochure, le Bureau de l'A. U. D. a décidé de le faire paraître dans les organes corporatifs. En conséquence, nous commençons aujourd'hui la publication du compte-rendu des assises de Londres, traduit par le Secrétariat International. Pour le conserver, il suffira de collectionner les numéros de *L'Ouvrier Diamantaire*.

Les délégués suivants y représentaient le monde des travailleurs du diamant :

## HOLLANDE

A. N. D. B. — H. Worms, H. Bonn Dzn, S. Hartog, S. Rabbie, J. Brouwer, B. Van Praag, B. Wins, J. Theeboom, G. L. A. Wagenveldt.

Betsalel. — S. Parsser, I. J. Drukker.

Union des Diamantaires chrétiens. — H. Van Gesker, T. Bout.

## BELGIQUE

A. D. B. — Th. Mertens, Van Dœselaer, Laroche, Neefs, Van Goetelen, Mendès, Brof, Danckaerts, Geerts, Lambrecht.

## AMÉRIQUE

Diamond Worker' Protective Union of America. — Andriès Meyer.

## ANGLETERRE

The London Diamond Workers' Union. — E. Beber, S. Green, Jacobs.

Union Diamantaire de Brighton. — A.-A. Jacobs, A. H. Eldred, A. Holland.

## SUISSE

Bienne. — J. Farine.

Genève. — E. Grosgruin.

## FRANCE

Saint-Claude. — J. Lavenna, Ch. Prost.

Paris. — Gaston Tillou.

Nemours. — E. Le Guery.

Felletin. — L. Gounod.

Thotry. — A. Léger.

Gex. — Schurmann.

Taninges. — F. Revuz.

Divonne. — A. Danrez.

16 organisations représentant 26.900 membres.

Direction de l'A. U. D.

Etaient présents : Henri Polak, Louis Van Berckelaer, Jan Van Meerbeek et Jan Van Zutphen.

Traducteurs : Anglais, Henri-Polak ; Français, Andriès de Rosa.

Président : Henri Polak.

Vers dix heures et demie, le Président ouvre le Congrès par l'allocution suivante :

"Chers Camarades,

"Au nom du Bureau de l'A. U. D., je vous souhaite de tout cœur la bienvenue à ce Congrès, le premier depuis l'événement mondial qui a secoué l'humanité au plus profond de soi-même.

"Quand, après sept années, nous sommes de nouveau réunis, nous pensons en premier lieu à ceux qui, au milieu de millions d'autres, sont tombés victimes de la guerre dévastatrice et qui ne reviendront plus jamais parmi nous. Nous rappelons alors à notre mémoire le temps où nous avons lutté et délibéré ensemble comme de fidèles compagnons et camarades de lutte. Ils sont beaucoup. Ils ne nous sont pas tous connus par leur nom, excepté trois : Karel Hellings, de Belgique ; Boucher, de Paris, et Adolphe Regard, de Divonne. (*Les congressistes se lèvent de leurs sièges.*)

"Leur souvenir restera toujours dans nos mémoires, et nous penserons à eux comme à de fidèles amis et de bons camarades qui ont donné leurs forces pour améliorer non seulement la position matérielle, mais aussi la position morale de tous les ouvriers diamantaires.

"Si j'en viens au Congrès lui-même, il me faut, en premier lieu, dédier quelques mots à la remise qui a eu lieu et aux causes qui l'ont amenée. Il avait été décidé tout d'abord que le Congrès aurait lieu quelques mois plus tôt, mais la crise qui sévit dans l'industrie et se dessinait à Amsterdam en premier lieu, et de la façon la plus grave, mettait Amsterdam en demeure d'insister sur la remise et le déplacement du Congrès.

"Quand la crise commença de sévir autre part, il y avait à Amsterdam déjà plusieurs milliers de chômeurs, ce qui créait la possibilité que la caisse du Syndicat, également par suite des allocations haussées, ne s'épuisât.

"Après des conférences prolongées avec le gouvernement de la commune et du pays, nous recevions les avances nécessaires afin de pouvoir continuer les allocations. Toutes ces conférences demandaient beaucoup de temps et, à un moment donné, Amsterdam se trouva à nouveau devant le fait qu'il n'y avait plus d'argent pour continuer les allocations. De nouveaux pourparlers devaient alors être entamés, qui nécessitèrent impérieusement notre présence et qui nous faisaient insister pour remettre le Congrès. Vous êtes au courant de ce qui se passa ensuite. La Belgique et la France désiraient maintenir le Congrès à Londres, et alors il fut décidé de tenir les assises au 23 août, dans l'espoir que les pourparlers auraient pris fin à cette date. Ces pourparlers n'ont toutefois pas encore pris fin, mais ils sont dans une bonne voie et nous espérons que les résultats seront satisfaisants.

"La remise qui a eu lieu n'est toutefois pas de très grande importance ; les circonstances ne sont pas telles qu'on puisse penser

à une exécution immédiate des propositions que contient le rapport. Le développement des circonstances dans notre industrie peut être tel que toutes les décisions prises soient réduites à néant et que d'autres décisions doivent être prises.

"A présent, toutefois, nous sommes ici pour jalonner la voie de l'avenir, et nous le ferons avec la même main ferme qui a toujours caractérisé nos actes.

"Ces assises sont notre premier Congrès après la guerre, mais ce n'est pas le premier Congrès. Après l'armistice, beaucoup de congrès internationaux ont eu lieu, pour la plupart en Hollande, et ont précédé notre Congrès. Dans à peu près toutes les branches de l'industrie, les liens internationaux de camaraderie et d'organisation avaient été rompus, et il avait été nécessaire de renouer ces liens qui avaient été forgés parfois avec tant de peine. Il avait été nécessaire de ce faire, le capitalisme international nécessitant la collaboration internationale de tous les travailleurs.

"Ces liens, toutefois, n'étaient pas rompus entre nous. Nous sommes toujours restés en contact avec nos camarades d'ailleurs, excepté avec ceux d'Allemagne. Pendant la guerre, nous n'avons rien appris d'eux. A nos lettres, il ne fut pas répondu, et les autorités refusaient de laisser passer notre *Weekblad*. A cette exception près, nos relations internationales sont restées intactes, et une autre tâche se pose devant ce Congrès à l'encontre de ceux auxquels j'ai fait allusion. Notre organisation interne n'a pas été détruite et nous devons, en conséquence, faire de notre mieux pour fournir de la besogne importante.

"Nous nous trouvons, dans notre industrie, devant des problèmes très difficiles créés par la guerre et que nous devons solutionner. Il est de notoriété publique que la production du diamant brut est restreinte et qu'à l'avenir elle le sera encore davantage, ce qui amène la nécessité de prendre des mesures pour que le chômage démoralisant, dont des milliers des nôtres sont toujours atteints, soit réduit à son minimum ; en même temps, nous devons tâcher de réussir à ce que le chômage éventuel puisse être supporté sans trop de charges financières.

"Le Congrès aura en outre à considérer quelles sont les mesures à prendre en ce qui concerne les salaires dans les différents centres. Par suite de la guerre, toute relativité a été bouleversée, spécialement la valeur de l'argent. C'est ce qui a amené de sérieuses difficultés.

"Le coût de la vie a augmenté et augmente encore toujours, cela ne peut pas ne pas avoir de l'influence sur notre politique en salaires. Egalement en ce qui concerne la question apprentis, des décisions importantes devront être prises. Il y a trop d'ouvriers dans notre industrie, beaucoup plus qu'il n'en faut pour travailler le diamant disponible. Cela doit être réduit dans des proportions raisonnables, et nous devons veiller à ce que notre métier ne soit plus submergé d'apprentis. Toutes ces choses exigeront des mesures énergiques, et les décisions en question devront être bien étudiées, mais prises d'une façon ferme et appliquées rigoureusement dans tous les centres.

"Il y a, dans le monde international des syndicats, une tendance autre que celle connue jusqu'à présent. On est en train d'appliquer la force du syndicat dans les affaires de l'Etat. Dans cet ordre d'idées, l'orateur indique l'An-

gleterre, où le Conseil d'Action s'occupe de prendre des mesures dans les importantes branches de l'industrie pour prévenir l'extension de la guerre entre la Pologne et la Russie. Il y a, en outre, l'action de la Fédération Syndicale Internationale dans le même sens. Ces problèmes nous intéressent grandement et nous les suivons d'une attention soutenue. Ils ne doivent toutefois pas nous occuper à présent, parce que nous n'avons aucune influence sur la production internationale. Il n'y a aucun gouvernement que nous puissions forcer de faire ou de laisser quelque chose en faisant la grève. Cela n'a pas la moindre influence sur les affaires mondiales. Ce que nous avons à faire: c'est de fournir un travail pratique qui portera intérêt aux ouvriers de notre industrie, et de nous y tenir exclusivement. Il y a à notre ordre du jour des propositions qui donneront lieu à des échanges d'idées et à des explications. Il y a en outre le différend entre Anvers et Amsterdam, qui formera un point de discussion. Je n'en dirai que ceci: que j'ai l'espérance que ces choses seront discutées de façon objective et modérée. Que chacun dise ce qu'il a à dire, sans déguisement, clairement, mais de telle façon qu'il ne puisse y avoir de mauvaises suites pour notre alliance.

« Je fais des vœux pour que le Congrès prenne de sages décisions et qu'à la fin nous nous séparions dans une meilleure entente que ce n'était le cas jusqu'à présent, et en reconnaissant la bonne foi de chacun.

« Dans cette attente, je déclare ouvert le Congrès. » (Applaudissements).

BEBER, président de la *London Diamond Workers' Union*, prit ensuite la parole pour souhaiter la bienvenue au Congrès. Il regrette sincèrement devoir déclarer que la réception du Congrès n'est pas telle que lui ou l'organisation qu'il représente l'aurait voulue. Comme excuse, il dit qu'on était à Londres à peu près sans nouvelles en ce qui concerne la remise du Congrès. Nous n'avons pas été avisés, dit l'orateur, de ces choses, ce qui est très regrettable.

Nous n'étions pas au courant de l'heure d'arrivée des différentes délégations, de telle sorte que personne de nous autres ne pouvait ni venir saluer les camarades, ni leur servir de guides aux gares. Tout ce qui est encore possible maintenant, c'est que nous pouvons encore organiser une assemblée générale pour mercredi soir, à laquelle nous avons l'honneur de convier le Congrès, et où Henri Polak et Louis Van Berckelaer prendront la parole. L'orateur finit en disant qu'il souhaite que le Congrès aura de bons résultats, ce que les diamantaires de Londres espèrent fermement. (Applaudissements).

LE PRÉSIDENT regretta vivement que l'état des choses ait donné lieu à cette plainte. Il n'est pas à approuver que Londres n'ait pas été tenu suffisamment au courant, et l'orateur prie ses représentants d'accepter, au nom du Comité, ses excuses. On aura soin, dans l'avenir, de créer une meilleure communication entre les organisations affiliées à l'A. U. D., pour que des plaintes, comme celle qui se présente, soient évitées.

Le Secrétaire, VAN BERCKELAER. — Que Londres n'a pas été mis au courant de la remise du Congrès, tient à ce que, en premier lieu, je n'ai pas pu me rendre à Londres pour arranger la chose avec l'organisation, et d'autant moins parce que les centres du con-

tinent devaient être consultés en ce qui concernait la remise de la date du Congrès.

Il s'ensuivit que je n'ai pu communiquer à Green, qu'il y a deux semaines, la date exacte à laquelle le Congrès aurait lieu. La seule raison de ne pas l'avoir suffisamment tenu au courant réside dans ce qui s'est passé avant le Congrès, et l'orateur, pour sa part, joint volontiers ses excuses déjà présentées par le Président.

L'orateur profite de l'occasion pour faire prendre en considération de continuer le Congrès dans une autre salle; le local n'a pas été prévu pour contenir un nombre de délégués aussi nombreux que ceux présents.

LE GUÉRY (France). — J'ai demandé la parole non pas pour faire de la critique sur le discours d'ouverture du Président. Au contraire. Je suis complètement d'accord avec sa tendance et sa teneur. Je suis également d'accord avec le vœu qu'il a émis de voir que les discussions auront lieu d'une façon amicale au plus haut point. Nous autres, en France, nous avions pensé qu'Amsterdam avait voulu remettre le Congrès jusqu'à la fin de la crise. Nous étions également au courant du différend entre Anvers et Amsterdam, dont la conséquence aurait pu être un revers qui n'aurait pu profiter qu'aux capitalistes de notre branche. L'orateur continue en déclarant qu'il y en avait beaucoup déjà qui y avaient compris, ce qui aurait été particulièrement dangereux pour nos salaires.

Par suite de cet état de choses fatal, nous nous trouvons dans une position très désavantageuse. Elle ne nous met pas à même de réfuter tous les racontars des patrons, parce que des données sérieuses nous font défaut. L'A. U. D. nous tient à cœur. Nous étions les premiers à mettre les bases de l'organisation internationale. Et c'est pourquoi nous ne voulons pas à présent présenter des protestations, sachant quelles en étaient les causes.

Le Président a rappelé le souvenir des morts, avec quoi l'orateur est complètement d'accord; mais nous devons également penser aux vivants. A ce Congrès fait défaut l'homme qui a servi l'Alliance Universelle pendant toute son existence, avec le plus grand dévouement, en sa qualité de trésorier. A présent que De Vries est forcée de prendre du repos, l'orateur lui souhaite le repos qu'il a largement mérité. Ce lui est une joie de pouvoir en témoigner à ce Congrès au nom de l'organisation française. (Applaudissements).

LAROCHE. — La délégation belge est complètement d'accord avec les paroles du Président, qui émit le vœu que les discussions se feraient de façon objective et conduiraient de la sorte de nouveau à une collaboration intime, comme il en a été le cas dans le passé. Quoi qu'on puisse dire de ce qui a été engendré par la guerre, ne perdons pas de vue que seule une discussion sérieuse peut amener un rapprochement. Nous avons toujours été de sérieux partisans de la collaboration internationale et cette collaboration a toujours été maintenue par nous dans les circonstances les plus difficiles. Néanmoins, nous n'avons jamais hésité de continuer notre œuvre en faveur de l'A. U. D., en dépit de ces circonstances difficiles.

Pendant l'occupation allemande, nous faisions passer notre correspondance en contrebande, ce qui eut pour conséquence que le frère de notre secrétaire international fut condamné à une année de prison. Ceci pour ce qui est du passé, et à présent encore nous

sommes unanimement d'avis que rien ne doit être changé à nos relations internationales, telles que nous les avons toujours connues.

De tout cœur l'orateur se joint, au nom de la délégation belge, aux paroles de Le Guéry à l'adresse de De Vries. (Applaudissements).

BERNARD VAN PRAAC (A. N. D. B.). — Les bons vœux émis par les représentants français et belges, en ce qui concerne le succès et la bonne marche du présent Congrès, forcent la délégation amstelodamoise à dire quelque chose.

Les observations que nous avons à présenter au sujet de l'ordre du jour et lors de la discussion du rapport du secrétaire sont très sérieuses. Avant tout nous aurons en vue, dans la discussion qui suivra, le grand intérêt qu'ont les ouvriers diamantaires au maintien des liens internationaux d'ordre amical et organisateur.

Nous apprécions à leur juste valeur les paroles qui ont été émises à l'adresse de notre ancien collègue De Vries, et nous nous proposons de lui transmettre personnellement ces remerciements. (Applaudissements).

Après une remarque de GREEN (Londres), qui regrette que la salle dans laquelle on est réuni ne réponde pas aux besoins, le Président communique que nous avons parmi nous trois camarades de Brighton. Leur organisation vient d'être fondée et n'est pas encore affiliée à l'A. U. D.

Ils demandent néanmoins de pouvoir prendre part aux délibérations, fut-ce de manière très restreinte, et à l'exclusion de prendre part aux votes, ce qui parle par soi-même.

Le Congrès décide, en applaudissant, d'accorder la permission.

Au nom de l'organisation londonienne, BEBER remercie le Congrès pour sa décision.

JACOBS (Brighton). — On peut nous considérer comme les cadets de l'industrie. Il n'y a que peu de temps que, comme invalides de guerre, nous travaillons dans l'industrie diamantaire. A ce Congrès, nous écouterons donc plutôt que de prendre part aux discussions. Mais bien qu'étant les cadets qui, souvent, disent des enfantillages, nous pouvons dire aussi la vérité, et si cela nous semble nécessaire, nous nous proposons d'intervenir. Nous comprenons que nous ne pourrions prendre part aux votes éventuels, d'autant plus que nous ne saurions comment émettre notre vote. Cela dit, au nom de mes collègues de Brighton, je remercie le Congrès pour la décision qui a été prise envers nous.

LE PRÉSIDENT. — Maintenant que les camarades de Brighton sont admis à prendre part aux discussions du Congrès, je veux leur adresser quelques paroles.

Il déclare ne pas avoir appris la venue dans la branche des ouvriers de Brighton avec beaucoup de plaisir. Il y a, ainsi que je l'ai dit à l'ouverture de ce Congrès, trop d'ouvriers dans notre industrie. Comme nous observons qu'il y a en Angleterre, comme en France, une tendance qui s'est manifestée en actes pour procurer du travail bien rétribué aux invalides de guerre, nous n'avons qu'à nous incliner devant un fait accompli. A présent que cela a eu lieu, nous les considérons comme nos amis. Comme soldats, vous avez combattu pour votre pays, et maintenant vous êtes des soldats dans l'armée des ouvriers diamantaires. Combattez dans cette armée de

la même façon que vous l'avez fait pour votre pays. (Applaudissements).

HOLLAND (Brighton). — Je me réjouis fort de ce que mon nom est Holland. C'est peut-être un bon signe. Le Président disait vrai quand il remarquait que, comme de bons soldats, nous avons rejoint l'armée quand notre pays était en danger. Vous pouvez compter que nous montrerons les mêmes qualités dans l'armée des ouvriers diamantaires. La vie syndicale ne nous est pas inconnue. Avant d'être soldats, nous étions dans d'autres branches et faisions partie des organisations existantes respectives. Nous y avons appris d'appliquer la tactique syndicale qui, à présent, nous viendra bien à point.

Nous sommes maintenant dans le métier et y resterons, non pas comme vos concurrents, mais luttant ensemble pour de meilleures conditions de vie. Notre organisation est encore jeune, mais elle deviendra forte et elle mettra ses forces aux services de l'internationale.

Vous avez à lutter contre vos patrons, mais notre patron, M. Oppenheimer, commande en même temps le marché du brut. Il est donc essentiel que nous devenions forts pour exercer l'influence nécessaire.

L'orateur promet au Congrès de lutter à l'avenir fidèlement ensemble avec les camarades des autres centres, assurant en même temps qu'on ne regrettera jamais de les avoir admis dans le cercle international des ouvriers diamantaires. (Applaudissements continus).

#### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Première journée)

Après la réouverture du Congrès, le Président communique qu'à l'intervention de l'organisation de Londres, nous pouvons disposer d'une salle à la « Memorial Hall », où, à partir de demain, le Congrès continuera ses travaux.

Après une discussion sur l'heure à laquelle on commencerait, la parole était à :

BROUWER (A. N. D. B.). — A la séance de ce matin, différents camarades d'autres organisations ont fait entendre des paroles amicales auxquelles nous nous sommes joints de tout cœur par l'organe de mon collègue Van Praag. Il est néanmoins compréhensible que nous ayons également à faire nos affaires et que des mots seront employés, qui ne sonneront pas si agréablement que ce matin. Quand donc on se dira l'un l'autre de quoi il retourne, ce ne sera fait que pour assainir l'atmosphère dans la ferme conviction et l'espoir qu'il en renaîtra la véritable collaboration qui a toujours caractérisé notre Alliance.

Pendant la guerre, on a toujours propagé de mettre l'idée nationale au-dessus de l'idée internationale. Lorsque survint la paix, on avait espéré que cela aurait changé de nouveau et que la deuxième idée serait devenue prépondérante. Toutefois, le rapport du secrétaire, particulièrement où il parle des relations entre Anvers et Amsterdam, démontre que l'idée première, l'idée nationale, a encore toujours la suprématie en Belgique. Il faut donc bien que se pose la question : la Belgique tient-elle encore aux relations internationales comme elles existaient entre nous avant la guerre ? Nous avions espéré que le premier Congrès, après cette guerre dévastatrice, aurait été d'ordre pacifique, comme il avait toujours été le cas chez nous. Il est dommage que cet espoir n'a pas été réalisé. Le rapport

a gâté les esprits, au moins en ce qui concerne Amsterdam.

Le rapport n'est qu'une longue inculpation et un acte d'accusation contre nous. De pires camarades que ceux d'Amsterdam ne sont, d'après le rapport, pas imaginables. Ce rapport nous fait l'effet de ne pas avoir été écrit pour le Congrès international, mais bien plutôt pour les membres anversois ; ayant en même temps le grand défaut qu'il est très personnel. Dans ce rapport, c'est toujours Polak qui est la faute de tout ; mais l'orateur tient à déclarer que tout ce que Polak a fait a été fait par lui au nom de l'A. N. D. B., et toujours en pleine concordance avec cette organisation. Il n'a rien fait qu'exécuter tout ce dont l'organisation l'a chargé. L'orateur remarque que, dans le rapport, les choses sont représentées d'une façon trompeuse pour les autres centres. Les membres doivent y avoir une bien singulière impression de nous autres. Le rapport d'Anvers, à lui seul, occupe 74 pages du livret, cependant qu'on a encore rempli 16 pages pour les relations avec Amsterdam.

Nous ne nous défendrons toutefois pas contre cet acte d'accusation ; nous n'avons pas à nous défendre. Anvers aura à déclarer pourquoi il a cru devoir écrire de cette façon.

Quels sont maintenant les griefs contre Amsterdam ?

Ils sont à comprendre dans les six points suivants :

Point 1. — De refuser au début de la guerre, aux syndiqués anversois, l'autorisation de travailler.

Point 2. — De refuser aux soldats internés l'autorisation de travailler, et les démarches de notre Président auprès du Ministre de la guerre pour prévenir qu'on n'établisse dans le camp des ateliers de jaunes.

Point 3. — Qu'on ait refusé aux patrons anversois de travailler avec du personnel exclusivement anversois.

Point 4. — La non admission à l'A. N. D. B. de syndiqués anversois.

Point 5. — Avoir empêché la collecte d'argent parmi les camarades anversois travaillant à Amsterdam.

Point 6. — L'importation et l'exportation du brut et du taillé.

Ce sont en principal les points que je tâcherai de vous rendre clairs, pour juger si notre attitude a été ainsi que le rapport le dit.

Point 1. — Le refus d'autoriser de laisser aller au travail, au début de la guerre, les membres du syndicat anversois. Les raisons qui nous ont obligés à prendre cette mesure étaient les suivantes :

La majeure partie de notre industrie chôma. Nous apprenions alors que la firme Ed. Van Dam voulait laisser travailler ses chefs amstellodamois, ainsi que ses chefs anversois, pendant que pas un seul de ses 400 ouvriers (plus ou moins) n'avait commencé. C'est ce qui a été empêché par nous, et nous étions tellement dans notre droit que la firme l'a reconnu et qu'aucun chef anversois ne pouvait aller au travail avant qu'un certain nombre de ses ouvriers puisse commencer. Au contraire dû laisser affamer nos propres gens pour laisser travailler des ouvriers d'autres centres ? Voilà ce qu'a été notre attitude, et à la bien considérer, elle est un peu autre que ce que représente le rapport. Celui-ci la représente comme n'ayant d'autre fondement que l'arbitraire. Notre attitude était connue à Anvers et leur fut communiquée. Aucune autre

organisation n'aurait pu agir autrement que nous n'avons fait.

Anvers se réclame de la reciprocité qui existait entre nous. Je tiens à dire que cet accord n'a jamais été violé par nous. Toutefois, des mesures prises pour des temps normaux ne peuvent pas toujours être déclarées valables pour des temps anormaux. Anvers lui-même a suspendu ses propres décisions pendant la guerre. Les décisions prises, sous point de vue international tout aussi bien que sous point de vue national, devaient être suspendues pendant cette période. Nous ne pouvions donc pas agir autrement que nous ne l'avons fait.

Point 2. — Le refus de laisser travailler les internés et les démarches de notre Président auprès du Ministre de la guerre, pour empêcher qu'on établisse des ateliers de jaunes dans le camp.

Qu'on puisse prendre cela de mauvaise part, nous est encore une plus grande surprise. Les mêmes arguments, comme pour le point 1, valent ici.

Nous avions affaire ici à des gens qui avaient en tout encore du pain et un toit, bien que ce ne fut pas trop bien. Ils n'étaient en tout cas pas à soigner pour les plus pressants besoins. Mais comment notre décision a-t-elle pris naissance ? La N. V. V. (Fédération néerlandaise des Syndicats — C. G. T. hollandaise) avait demandé au gouvernement de ne pas laisser embaucher des internés, pour ne pas augmenter le chômage qui avait déjà pris une grande extension. On avait demandé de ne prendre des internés que lorsqu'il aurait été établi que, dans les branches en question, il n'y aurait plus de chômeurs hollandais.

Dans cet ordre d'idées, je dois faire remarquer que le rapport cite à ce sujet les noms d'un certain nombre de personnes, entre autres ceux de V. Cluitmans et P. Bras.

(A suivre).

## LES TARIFS

En application dans tous les centres français autres que Paris.

### TARIF DE DÉBRUTAGE

60 % au-dessus du tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

### TARIF DE POLISSAGE

Brut plein : 90 % au-dessus du tarif de base. — Brut scié : au-dessus du tarif de base : 60 % jusqu'à 30 pour 4 carats et 50 % à partir de 31 pour 4 carats et plus petits.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Prix du boort : 50 francs le carat.

Prix de la place : 2 francs par jour.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.



FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'INDUSTRIE DU DIAMANT

Lisez « LA BATAILLE »

67, Quai Valmy, PARIS

LE GÉRANT,

Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.